

Validé le 12/10/22

Catherine MICHELANGELI

Directeur  
Assistance Publique  
Hôpital de la Conception - Hôpitaux Sud

Hôpitaux  
Universitaires  
de Marseille

ap-  
hm



Hôpitaux  
de Provence  
Groupement Hospitalier  
et Universitaire des Bouches-du-Rhône

**AP-HM**

**Pôle d'activité médicale :  
PMAD-ML (II) Psychiatrie – Médecine  
– Addictologie en Détention –  
Médecine Légale**

**Secteur : UCSA / SMPR / CSAPA  
- Hôpitaux SUD -**

**Date d'application : 01/01/2022**

**Version : I**

**Nombre de pages : 4**

**Rédigée par : N. PERONNET / A. RIBOUT /  
et L. CHIANESE**

**Validée par Dr C. PAULET et Pr C. BARTOLI**

**Approuvée par : Mme C. MICHELANGELI**

Directeur Référent du pôle : I. FABRIS  
Responsable médical du pôle : Dr C. PAULET  
Chef de service du secteur : Pr C. BARTOLI  
Cadre Administratif : N. PERONNET

**Grade: Psychologue**

L'Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire (USMP) assure la prise en charge pluridisciplinaire des personnes détenues au Centre Pénitentiaire et Maison d'arrêt des Baumettes : UCSA (soins somatiques –SMPR (soins psychologiques et psychiatriques) – CSAPA (Addictions).

L'USMP est une structure rattachée au Pôle de Psychiatrie, Médecine, Addictologie en Détention et Médecine Légale et se situe au sein même de la prison. Elle est rattachée à l'hôpital Sainte Marguerite.

Son équipe pluridisciplinaire permet **une grande polyvalence dans les soins proposés au patient.**

Avec l'ouverture prochaine de Baumettes3, le périmètre d'activité sera augmenté et la coordination sera nécessairement renforcée entre B2 et B3.

## MISSIONS GÉNÉRALES

- Coordination transversale des AES aux UCSA, SMPR et CSAPA :
  - o Travail étroit avec la coordinatrice du pôle,
  - o Ancrage de terrain pour stimuler et accompagner les équipes dans la réalisation des actions.
  
- Relayer les campagnes de prévention proposées au public à l'extérieur de la détention :
  - o Mois sans tabac,
  - o Semaine de dépistage des IST,
  - o Journée mondiale du diabète,
  - o Semaine de la vaccination,
  - o Journée mondiale de lutte contre le sida, Sidaction,
  - o .....
  
- Mettre en place des actions ciblées au public en détention :
  - o En repérant les besoins en prévention adaptés au public (adapter la demande au public, les besoins repérés par le service médical –revue littéraire, statistiques du service-).

## MISSIONS SPECIFIQUES

### 1/ Pour chaque action :

- Construire les projets d'Education pour la Santé en lien avec l'équipe de coordination des AES,
- Organisation et participation aux réunions régulières en équipe pluridisciplinaire,
- Validation des comptes rendus de réunions,
- Bilan d'évaluation en fin d'action pour des actions ponctuelles et régulièrement pour les actions pérennes,
- Renouvellement des demandes de financement en lien avec les différents partenaires,
- Recherche de nouveaux financeurs, d'intervenants extérieurs,
- Animation des actions en collaboration avec les équipes.

### 2/ Evaluation des besoins en formation :

- recherche de formations pour l'ensemble des personnels de l'USMP, organisation en collaboration avec l'équipe de coordination des AES
- Déplacement dans les structures partenaires (CODEPS : affiches, flyer)

### 3/ Partenariats :

- Rencontre avec les partenaires (Pharmacie, Education Nationale, PJJ, AP et partenaires extérieurs),
- Recueil de toutes les actions de santé réalisées par l'ensemble des intervenants –AP / EN / PJJ / USMP au moins 1/an en vue du COPIL annuel.

La liste des missions n'étant pas exhaustive, l'agent doit faire preuve d'adaptabilité et de disponibilité.

<b>COMPÉTENCES REQUISES</b>
-----------------------------

#### **Formation initiale requise :**

- Licence Psychologie + Master 2 Psychologie Sociale de la Santé

#### **Savoir-faire requis ou à acquérir :**

- Le psychologue est susceptible d'animer des groupes de patients détenus soumis à une surveillance périphérique d'agents de l'administration pénitentiaire et dans ce contexte, il respecte le secret professionnel, son devoir de réserve et veille au droit à la confidentialité des soins du patient. Ainsi, il est souhaitable que l'agent maîtrise l'ensemble du cadre juridique dans le domaine pénal et pénitentiaire.
- Il doit faire preuve de capacités d'adaptation, d'organisation, d'autonomie et de prise d'initiatives adaptées selon ses compétences pour mener à bien l'ensemble des activités qui lui sont dévolues.
- Il doit savoir gérer les situations d'agressivité, d'anxiété majeure.
- Il doit faire preuve d'esprit d'équipe et de disponibilité.
- Il porte une tenue de travail (blouse hospitalière) et a un comportement adapté vis-à-vis des patients et des agents de l'administration pénitentiaire.
- Il doit se montrer particulièrement rigoureux dans le respect et l'application des règles pénitentiaires en lien avec l'exercice en milieu carcéral

L'exercice de l'ensemble de ses missions requiert des formations. De ce fait, Il s'engage à participer aux formations continues internes tout au long de son affectation au sein du service ainsi qu'à suivre la formation « d'adaptation à l'emploi » spécifique à chaque ouverture d'unité.

### Conditions d'exercice

#### Liens fonctionnels :

- Coordinatrice des AES sur le pôle
- Equipe de coordination des AES
- Equipe médicale
- Cadre Supérieur de Santé
- Cadre de Santé
- Toute l'équipe paramédicale
- Les partenaires du Ministère de la Justice : Administration Pénitentiaire...Greffes, Unité locale de formation, SPIP, PJJ, associations, Education Nationale....
- Les partenaires extérieurs –organismes de formations

Travail  
collaboratif –  
en réseau

Poste à temps plein avec une amplitude horaire de 7h48 sur la base de 35h/semaine en repos fixes (samedi et dimanche) :

- 9h-16h48 du lundi au vendredi inclus : droit à congés annuels et RTT

Le temps FIR est de 2 demi-journées par semaine : les jours sont soumis à validation de l'encadrement du pôle.

Il est, également, demandé une certaine adaptabilité aux contraintes du service.